

République française  
Département du Puy-de-Dôme  
Commune d'Orcet  
Séance du Conseil municipal du 7 juillet 2024

## ECLAIRAGE RUE ALEXANDRE ROUEL SUITE AMENAGEMENT B.T

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 juillet 2024  
Nombre de membres en exercice : 23  
Quorum : 12

### Etaient présents (16) ou représentés (5) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bénédicte BORREL, *Jean-Paul BOUVIER représenté par Valérie ROUX*, Bernard DUCREUX, *Francis GILBERT représenté par Dominique GUELON*, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, *Magali LEWICKI représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET*, *Arnaud MITORAJ représenté par Patricia FOUGERE*, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE, *Valéry VIALLARD représenté par Henri-Bernard BOULINGUEZ*

### Étaient absents ou excusés (2) :

Julie DURIEZ, Xavier Dubois

Secrétaire de séance : Martine MATHELY

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du S.I.E.G. du Puy-de-Dôme du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, technique et financières du transfert de compétence Eclairage Public et donnant délégation à son Président pour signer les conventions de financement des travaux d'Eclairage Public,

**Vu** que la Commune d'Orcet a transféré la compétence éclairage public au S.I.E.G.,

**Vu** la délibération du S.I.E.G. du 17/09/2011 sur le financement des travaux d'éclairage public,

Vu le détail estimatif des travaux transmis par le S.I.E.G.,

Vu le projet de convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal transmis par le S.I.E.G.,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** le montant estimé des travaux qui s'élèvent à 3.000 € H.T. dont la part communale équivaut à 1.500 € H.T. (dans la proportion de 50% du montant total H.T)
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public avec le TE 63

Fait et signé le : 11 juillet 2024 à Orcet  
Publié le : 11 juillet 2024



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dominique Guelon', written over a horizontal line.

Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.